



PROFIL DE POSTE – Neuropsychologue – Equipe Mobile

PRP-GRH-756

Version 04

Date d'application :
01/09/2025

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Psychologue de classe normale
Emploi	Psychologue
Métier	Neuropsychologue
% temps	100 %

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle ADIS
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0211
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2150 – équipe mobile

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Dans le cadre des délégations en vigueur, le neuropsychologue est placé sous l'autorité du responsable de service, par délégation fonctionnelle du chef de pôle.

Il collabore, dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri-professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en charge.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Cycle de travail en 38h20- repos fixe le week-end
- Amplitude horaire : 7h – 20h30
- Horaires prédéfinis 9h-17h
- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service et de l'organisation du pôle et d'actions ponctuelles programmées
- Les congés sont pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l'organisation du service
- En fonction des besoins et à la demande de l'encadrement, l'agent sera amené à effectuer des remplacements dans le pôle et si besoin dans l'institution

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Hospitalo-Universitaire Autisme et neuroDéveloppement et inclusion sociale est un pôle de recours à vocation régionale dédié à la prise en charge des troubles du neurodéveloppement associé à un trouble du développement intellectuel.

Son projet s'appuie sur 3 fondements :

- Le respect de l'autodétermination des usagers,
- La co-construction de leur projet avec leur tuteur, leurs proches et les professionnels du secteur médico-social afin d'accompagner au mieux la réussite de leur projet et leur inclusion sociale,
- La priorité donnée aux prises en charge ambulatoires, avec la réduction du recours à l'hospitalisation

Principes du projet destinés à répondre aux besoins des usagers porteurs d'un trouble du neuro développement associé à un trouble du développement intellectuel et aux recommandations de bonnes pratiques :

- Lisibilité et réactivité du dispositif favorisant l'accès aux soins à courte échéance ;



- Gradation des soins priorisant les prises en charge extrahospitalières, afin de limiter les institutionnalisations ;
- Décloisonnement, favorisant la fluidité des parcours ;
- Intensification du travail avec les partenaires (aidants, la médecine de ville, les structures médico-sociales...)

Principes généraux d'organisation :

- Demandes de prises en charges adressées au guichet unique du pôle
- Gradation des soins : priorités aux suivis sur le plateau ambulatoire, recours aux équipes mobiles lorsque les troubles sont plus intenses ou à une hospitalisation lorsqu'il s'avère nécessaire d'ajuster le traitement.
- Le recours aux équipes mobiles permet :
 - L'évaluation des comportements défaits en milieu écologique
 - Une alternative à l'hospitalisation pour éviter les ruptures dans le parcours de soins

Nature des soins : réhabilitation psychosociale- psychoéducation et pair-aidance familiale

- Déploiement des outils de soins de la réhabilitation psychosociale sur tout le pôle,
- Psychoéducation et pair aidance : Adaptation du programme bref aux usagers pris en charge sur le pôle- Création d'un DU de pair-aidance familiale

Recherche et formation

- Enseignement dispensé par les professionnels du pôle sur les pratiques orientées vers la réhabilitation psychosociale, l'aide aux aidants, les maladies rares dans le cadre de la labellisation du Centre de Recherche des Maladies Rares d'origine génétique à expression psychiatrique (Génopsy).
- Poursuite et amplification de la recherche consacrée aux troubles du Neuro développement et à l'Autisme dans le cadre du Centre d'Excellence iMIND.

Le pôle Hospitalo-Universitaire ADIS comprend :

Un plateau ambulatoire avec :

- Une unité d'évaluation spécialisée pour les patients atteints de troubles du neurodéveloppement : consultation de génétique, de neurologie (EEG, EMG) et de neuro pédiatrie, d'algologie, préparation aux examens.
- Une unité dédiée à l'évaluation et à la prise en charge des comportements-défais
- Une unité d'accompagnement des familles : accompagnement individualisé, groupe multifamilial, programme de psychoéducation BREF-ADIS, LEO.
- Une équipe mobile : dédiée aux patients à partir de 6 ans : Interventions sur site (famille ou structure médicosociale) pour la gestion de situations de crise, la préparation en amont des hospitalisations, l'accompagnement post-hospitalisation, l'accompagnement des transitions (intégration en structure, transfert d'une structure à une autre), l'adaptation de l'environnement du patient...

Une unité d'hospitalisation :

Unité de recours à vocation régionale spécialisée de 10 lits pour la prise en charge d'usagers à partir de 16 ans présentant un comportement défaits associé à une déficience intellectuelle, rendant impossible le maintien dans le milieu écologique du patient.

Une Maison d'Accueil Spécialisée :

La MAS Maurice BEAUJARD, qui dispose de 40 places, dédiée à la prise en charge de résidents souffrant de troubles du neuro-développement associés à un trouble du développement intellectuel

Un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile :

Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile « Ensemble vers un Avenir Inclusif » est une structure médico-sociale. Le SESSAD propose un accompagnement vers l'autonomie, à visée inclusive, construit sur la base d'évaluations



pluri-professionnelles desquelles sont issus des objectifs ciblés et des moyens repérés prenant en compte les particularités des personnes avec un TSA.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le neuropsychologue collabore, dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri-professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants, de l'accompagnement des jeunes du SESSAD.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Mettre en oeuvre l'activité d'évaluation des personnes accompagnées tests psychométriques, évaluations fonctionnelles...)
- Etre acteur dans l'accompagnement des personnes accompagnées en structure ou à domicile
- Contribuer à la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ANESM) au sein du service
- Contribuer à l'organisation générale du service en lien avec la prise en charge spécifique du public avec trouble du Neurodéveloppement +/- associés à un Trouble du développement intellectuel
- Apporter un aspect clinique dans les réunions d'équipes
- Accompagnement psychologique et psycho-éducatif des personnes accompagnées en structure ou à domicile

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Evaluer le fonctionnement global de la personne avec autisme, particulièrement du fonctionnement cognitif et des fonctions instrumentales et exécutives
- Déterminer en équipe pluridisciplinaire des objectifs ciblés et construire des aménagements spécifiques pour les personnes accompagnées en lien avec l'équipe
- Organiser et animer des temps d'accompagnement en individuel ou en groupe autour des habiletés sociales, de la psychoéducation et de la remédiation cognitive
- Evaluer régulièrement l'atteinte des objectifs, en lien avec l'équipe du service
- Partager et transmettre son savoir professionnel. Actualiser ses connaissances dans le domaine de l'autisme.

8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Connaissance de l'autisme, / troubles du Neurodéveloppement des particularités cognitives, fonctionnelles et adaptatives
- Connaissance des entraînements aux habiletés sociales et des outils de remédiation cognitive
- Qualités pédagogiques permettant la mise en oeuvre des interventions auprès des différents intervenants
- Capacité de travailler en équipe pluri-professionnelle
- Faire preuve de qualités d'écoute et d'empathie
- Rigueur et respect des règles de déontologie professionnelle (particulièrement le devoir de réserve et le respect du secret professionnel)

9.1 Diplôme requis

Master 2 en neuropsychologie

Expérience souhaitée auprès de patients avec , de troubles du Neurodéveloppement et / ou de trouble du développement intellectuel

9.3 Autre

Permis de conduire B exigé (déplacements sur les structures médicosociales sur l'ensemble du territoire du Rhône, ou au domicile des patients).

ARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT		
Pôle Emetteur		
Pôle ADIS		
Modifications apportées par la nouvelle version		
Mise à jour		
Rédaction	Vérification	Validation
Anne DUCHAMP Cadre supérieure de santé	Fabrice MARTIN Cadre supérieur de santé	Madame MAILLET Directrice des Ressources Humaines